

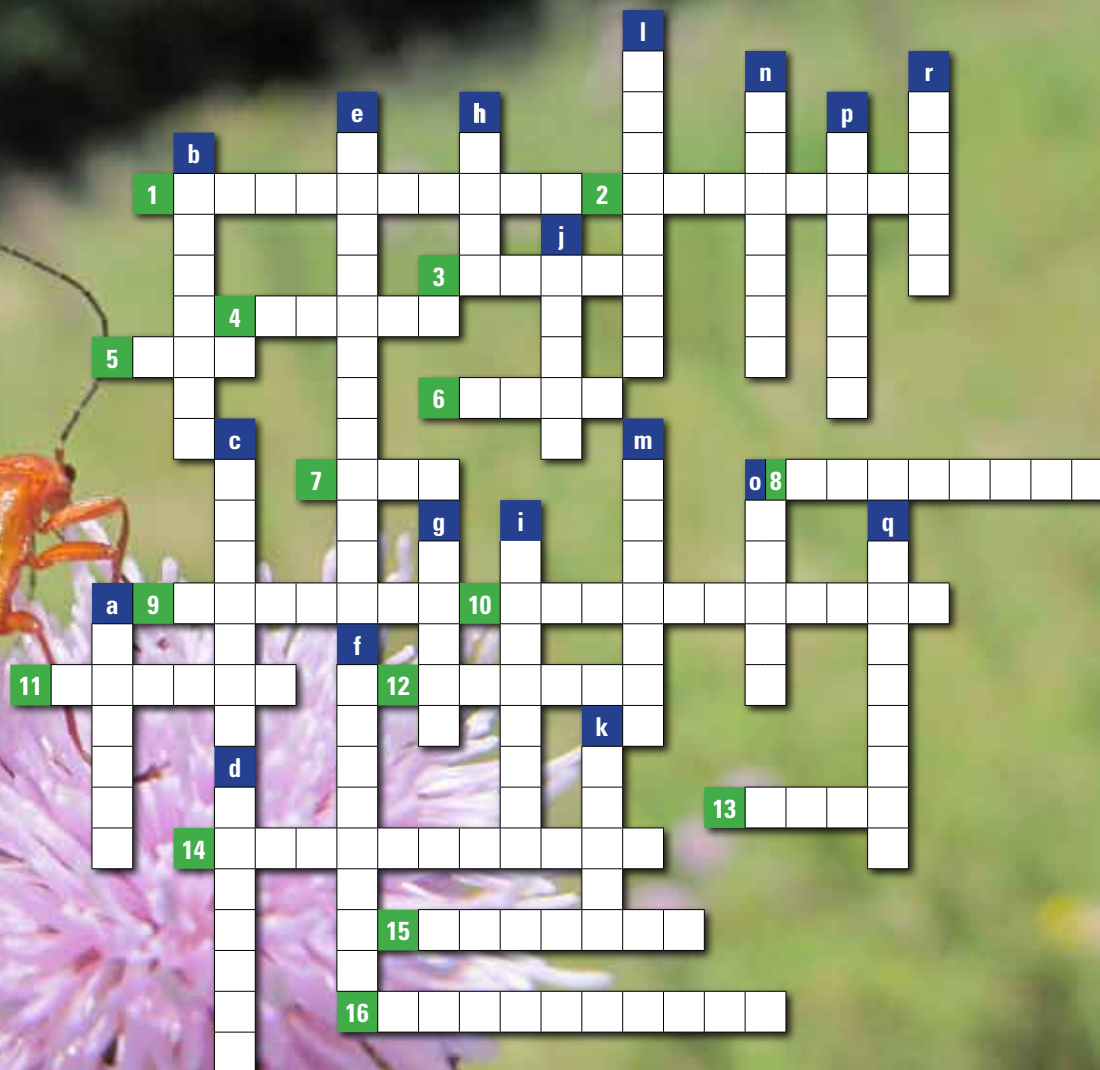
# notre ami le patrimoine, bâtir sans détruire

## HORIZONTALE

1. Ensemble des biens légués par les anciens
2. Vivent dans l'eau
3. Plus petit que le lac
4. Clôtures végétales
5. Nous désaltère
6. Parfois d'attraction
7. Sous nos pieds
8. Se met souvent en boule
9. Cours d'eau moyen
10. Pourvoit à notre nourriture
11. Potager ou d'agrément
12. Bâtiment de l'administration municipale
13. De départ, d'arrivée, de triage...
14. Il est essentiel que certains projets soient bien insérés dans le paysage
15. Peut-être fort, médiéval, d'eau...
16. Bâtir

## VERTICALE

- a. Sa protection est urgente
- b. Composition d'éléments naturels ou organisés
- c. Les vaches s'y nourrissent
- d. Sont couverts de plumes
- e. Diversité des espèces dans un milieu
- f. Amateur de noisettes
- g. Exploitation agricole
- h. Paysage réputé pour sa beauté
- i. Bâtisse, maison...
- j. Végétal avec tronc
- k. Maternelle pour les petits
- l. Paysage rural
- m. Les plus grandes sont cathédrales
- n. Logement des soldats
- o. Agglomération importante
- p. On y soigne malades et accidentés
- q. Sauvager
- r. On y met son courrier



### ATTENTION TRÈS IMPORTANT

Tous les participants doivent remplir la grille et remettre le bulletin ainsi que leur réalisation ou le panneau. Indiquer sur la réalisation ou le premier panneau au verso en haut à droite :

- **Pour les classes :** nom de l'enseignant de la classe, courriel, adresse et n° de téléphone de l'établissement, niveau et nombre d'élèves.
- **Pour les accueils de loisirs :** nom du responsable, courriel, adresse et n° de téléphone du centre, âge et nombre de jeunes.
- **Pour les individuels :** nom, prénom, courriel, adresse, n° de téléphone et âge.



## REGLEMENT DU JEU CONCOURS

- Art. 1 -** Yvelines Environnement organise dans les Yvelines un jeu concours gratuit, intitulé : **Notre ami le patrimoine naturel et bâti**. Ce concours est ouvert aux jeunes de 5 à 15 ans, habitants ou scolarisés dans le Département des Yvelines, à l'exclusion des organisateurs et de leur famille.
- Art. 2 -** Le **questionnaire** sera à la disposition des jeunes dans les gares de la S.N.C.F. du Département des Yvelines à partir du **9 janvier 2014**.
- Art. 3 -** Les **réponses** sont à adresser directement à : **Yvelines Environnement, 20 rue Mansart - 78000 Versailles, les documents devront parvenir au plus tard le 11 avril 2014**.
- Art. 4 -** Le concours est ouvert à partir du jeudi 9 janvier 2014. La clôture aura lieu le vendredi 11 avril 2014 à 18h. Les délais sont impératifs, le cachet de la Poste faisant foi.
- Art. 5 -** **Tous les participants doivent remplir la grille du bulletin (original ou photocopie) et aussi illustrer par un dessin la phrase suivante : « Notre ami le patrimoine naturel et bâti : comment bâtir sans détruire »**  
**Le format des illustrations selon les catégories est le suivant :**
- **pour les écoles primaires et les accueils de loisirs (5-11 ans)**  
sur un **support rigide** réaliser leur illustration sur **1 panneau** d'un format **grand aigle** (75 x 105 cm).
  - **pour les classes de collèges et les accueils de loisirs (12-15 ans)**  
sur un **support rigide** réaliser leur illustration sur **4 panneaux** d'un format **grand aigle** (75 x 105 cm).
  - **pour les individuels,**  
réaliser leur illustration **sur papier** format **A4** (21 cm x 29,7 cm).
- Art. 6 -** Toutes réalisations doivent être lisiblement identifiées au **VERSO en haut à droite** avec les **coordonnées des participants** et **porter leur adresse COURRIEL (obligatoire) :**
- **Pour les classes :** nom de l'enseignant, adresse, **courriel** et n° de téléphone de l'établissement, niveau et nombre d'élèves.
  - **Pour les accueils de loisirs :** nom du responsable et/ou animateur, adresse, **courriel** et n° de téléphone, âge et nombre de jeunes.
  - **Pour les individuels :** nom, prénom, adresse, **courriel**, n° de téléphone et âge.
- Art. 7 -** Le jury se réunira **fin avril** en présence de Maître BARIANI, Président des Huissiers de Justice du département des Yvelines, pour le dépouillement des réponses. La décision du jury sera définitive et sans appel. La **créativité** sera le critère du classement du jury.
- Art. 8 -** De nombreux prix récompenseront les lauréats, notamment par des sorties pédagogiques pour les classes. La remise des prix aura lieu en **mai 2014**.
- Art. 9 -** Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés, ni en valeur, ni en nature.
- Art. 10 -** La participation à ce concours implique l'**acceptation du présent règlement** et donne l'autorisation à l'Association organisatrice de **procéder à l'exposition dans un lieu privé ou public les réalisations effectuées pour le dit concours**.
- Art. 11 - ATTENTION, toute grille fausse ou incomplète ou tout règlement non appliqué sera éliminatoire.**
- Art. 12 -** Ce règlement est déposé dans son intégralité chez Maître BARIANI, Huissier de Justice à Versailles, 5 bis rue Ste Sophie 78000 VERSAILLES.

### Pour les individuels

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Adresse : .....

..... Tél. : .....

Courriel : .....

### Pour les classes

Nom de l'enseignant : ..... Classe : ..... Tél. : .....

Adresse de l'établissement scolaire : .....

.....

Courriel : .....

### Pour les accueils de loisirs

Nom du responsable et ou animateur : ..... Tranche d'âge : ..... Tél. : .....

Adresse de l'accueil de loisirs : .....

.....

Courriel : .....

**IL EST RAPPELÉ QUE CE CONCOURS EST PROTÉGÉ PAR LE CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.**

## YVELINES ENVIRONNEMENT organise le jeu-concours



# notre ami le Patrimoine naturel et bâti du 9 janvier au 11 avril 2014 comment bâtir sans détruire



**Réservé  
aux jeunes  
de 5 à 15 ans**

Plus d'infos sur notre site : **www.yvelines-environnement.org**

Avec la participation de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, l'APR2, la Base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Bergerie Nationale de Rambouillet, le Domaine de Madame Elisabeth, l'Espace Rambouillet, EADS ASTRUM, EBS Le Relais Val de Seine - ESPÉRANCE, l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, l'Etablissement Public - Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré (Autolib'), l'Imprimerie Wauquier, LAFARGE Granulats, La Lyonnaise des eaux, le Muséum National d'Histoire Naturelle/Arboretum de Chèvreloup, le Musée National de Port-Royal des Champs, l'Office National des Forêts, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), Sequoia, la Serre aux Papillons, la SEVESC, SIDOMPE et Site EDF de Porcheville.

Tous droits d'usage et de reproduction des présentes sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.